

**OBJET :** Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal

Vu le Code de l'énergie, notamment l'article L.141-5-3,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER), et notamment son article 15,

Vu la délibération n°2023-182 du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 relative à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal

Vu le courrier de la Préfecture de la région de Normandie du 16 août 2023 indiquant le lancement de la démarche d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Considérant,

- Que ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires pour le développement des énergies renouvelables ;
- Qu'elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie ou d'installation de production d'énergies renouvelables ;
- Qu'elles nécessitent une articulation avec la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables, développée dans le futur « Schéma de Cohérence Territorial - Air Energie Climat » en cours d'élaboration par la Métropole Rouen Normandie
- Qu'une concertation du public a été organisée sur le site internet <https://sotteville-les-rouen.fr/> du 9 août au 10 octobre 2024
- La carte annexée à la présente délibération.

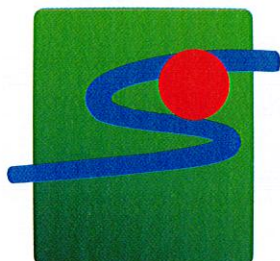
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au retrait de la délibération n°2023-182 du 7 décembre 2023 relative à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal
- d'approuver le bilan de concertation joint en annexe
- d'approuver le zonage au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables défini en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,  
Alexis RAGACHE



**SOTTEVILLE**  
LES-ROUEN

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>34</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>11 OCTOBRE 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL  
Pouvoir à M. Clément THEODORE  
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA  
Pouvoir à Mme Laurence RENOUE

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024